



Discipline Dressage

Règlement du Championnat Suisse Dressage Juniors

1 Autorisation de participation

Les cavalières et cavaliers désirant participer au Championnat Suisse (CS) doivent remplir les conditions suivantes :

- Être âgé/e de 12 à 18 ans (selon RD chap. 7.1, al. 4),
- Doivent être de nationalité suisse. Les cavaliers qui possèdent la double nationalité sont autorisés à prendre le départ uniquement s'ils n'ont pas participé à des épreuves internationales pour un autre pays durant l'année en cours. Exceptions: Les cavalières et cavaliers de nationalité étrangère avec le « statut spécial FEI » selon RG FEI art.119 al. 6.2 peuvent jusqu'au jour précédent le 18^{ème} anniversaire (obtention de la majorité) également participer au Championnat Suisse.
- Être détentrice/détenteur d'une licence R ou N de dressage de la FSSE.
- Prendre le départ avec des chevaux inscrits au registre de la FSSE.

Exception CS : pour le Championnat Suisse, il n'y a pas de restrictions de points pour la paire.

L'organisateur est autorisé à inviter d'autres participants. Ces éventuels cavaliers étrangers peuvent participer aux compétitions individuelles mais ne figureront pas au classement du Championnat Suisse. En cas de nombreuses inscriptions, les paires suisses ont la priorité.

Il est permis de concourir pour les médailles dans deux catégories distinctes avec des chevaux différents, à condition que les règles relatives à l'âge des cavaliers soient respectées.

Si moins de cinq participants sont inscrits à un Championnat Suisse de la FSSE - mais qu'au moins deux ont pris le départ - seul le titre de Champion Suisse avec la médaille d'or sera attribué. Les places deux et trois du podium ne seront pas occupées et les médailles d'argent et de bronze ne seront pas attribuées.

2 Ecuries et contrôles d'identification

Les chevaux qui participent aux épreuves comptant pour le Championnat Suisse doivent impérativement être logés dans les écuries officielles du concours. Avant le premier départ, ces chevaux sont soumis à un contrôle du signalement et à une visite vétérinaire. Les chevaux doivent y être présentés avec la bride et le passeport, mais sans guêtres, ni bandages. Cela s'applique également aux éventuels cavaliers étrangers qui ne figurent pas au classement du CS.

Les chevaux participant aux éventuelles épreuves-cadre peuvent être logés dans les écuries officielles. S'ils y sont logés, ils sont également soumis à une visite vétérinaire avant le premier départ.

Les passeports équins restent dans les mains de l'organisateur jusqu'à la fin du Championnat Suisse. Ils seront rendus à leur propriétaire après le décompte final.

3 Déroulement

3.1 Programme du Championnat Suisse

Le CS Dressage Juniors comprend trois épreuves distinctes :

1^{ère} épreuve : FEI Team Competition Test Juniors, dernière édition



2^{ème} épreuve : FEI Individual Competition Test Juniors, dernière édition

3^{ème} épreuve : FEI Juniors Kür, dernière édition

3.2 Classement

Les trois épreuves sont jugées séparément.

Le résultat final comptant pour le Championnat Suisse s'obtient par l'addition des pourcentages des trois épreuves. En cas d'ex-æquo, le meilleur résultat obtenu dans l'épreuve 3 (FEI Juniors Kür) départage.

3.3 Participation avec deux chevaux

Un cavalier/une cavalière peut participer avec deux chevaux aux épreuves du Championnat Suisse. Toutefois les résultats d'un seul cheval comptent pour le classement du Championnat Suisse. Le cavalier/la cavalière doit indiquer, au plus tard une demi-heure avant le début du tirage au sort, quel cheval compte pour le classement du championnat suisse. Le cheval comptant pour le Championnat Suisse doit être monté comme premier cheval dans l'épreuve. Les résultats du second cheval comptent pour les classements des épreuves particulières.

3.4 Tirage au sort de l'ordre de départ

L'ordre de départ est tiré au sort la veille de l'épreuve concernée en présence d'au moins un/une participant(e) dudit Championnat Suisse.

Pour le Grand Prix Kür : L'ordre de départ dans l'ordre inverse du classement intermédiaire de l'épreuve Grand Prix. La participation au sound check est obligatoire.

3.5 Autorisation de départ dans les diverses épreuves

Sont autorisés à prendre le départ dans les épreuves partielles tous les cavaliers/toutes les cavalières remplissant les conditions de l'art. 1.

3.6 Équipement

- Une cravache de max. 1,2 mètre est autorisée uniquement sur la place d'entraînement
- Harnachement selon le règlement de la FSSE. Si le CS compte comme épreuve de sélection pour un championnat international, d'autres directives peuvent être adoptées.

4 Distinctions et prix

4.1 Épreuves 1 à 3

- Prix en espèces (au minimum selon le règlement FSSE en vigueur)
- Plaques d'écurie (selon le règlement FSSE en vigueur)



4.2 Championnat suisse

- Médailles FSSE d'or, d'argent et de bronze aux cavaliers/ères classés du 1^{er} au 3^{ème} rang
- Prix d'honneur au vainqueur
- Plaques d'écurie aux cavaliers/ères classés du 1^{er} au 10^{ème} rang
- Flots à chaque participant/e

5 Engagements

Selon les propositions de l'organisateur du Championnat Suisse.

6 Finance d'engagement

Pour les deux épreuves selon Règlement de Dressage de la FSSE, dernière édition.

7 Carré de dressage

Dimensions 20 x 60 m.

8 Officiels

8.1 Désignation du délégué technique

L'organisateur propose un nom au ressort technique avant d'en faire la demande officielle au délégué technique prévu. Le ressort technique fait approuver la proposition par le directoire de la discipline dressage.

8.2 Désignation des officiels

Tous les officiels engagés lors du Championnat Suisse y compris des éventuels remplaçants sont à proposer à temps au directoire de la discipline dressage pour approbation. Les propositions de l'organisateur relatives aux officiels souhaités doivent être soumises par le délégué technique au chef technique de la discipline qui est responsable pour l'approbation par le directoire de la discipline. Le directoire a le droit de refuser des propositions soumises.

Selon le Règlement de dressage FSSE, le fait de juger des membres de sa famille et ses propres élèves est expressément interdit lors des championnats.

8.3 Directives pour la sélection

5 officiels par épreuve

Au moins 2 juges étrangers FEI si possible avec l'expérience des championnats internationaux

Au moins 2 juges suisses du degré M au minimum

Le 5^{ème} juge devrait si possible être également un juge étranger FEI.

9 Frais

Les soutiens financiers du directoire dressage sont destinés à des fins déterminées également en ce qui concerne l'indemnisation des officiels.

Ce règlement a été approuvé le 15 mars 2021 par le Directoire de la discipline dressage et il remplace l'ancienne version.